



Garde alterné demande d information

Par **ticia211**, le **01/06/2012** à **11:43**

Bonjour,

Je rencontre un gros souci suite à la garde alternée qui est mise en place depuis 2005, avec mon ex, le père de mon fils. Tout ce passait bien jusqu'au début mars où il me dit qu'il vient de changer de travail et qu'il ne peut plus garder son fils. Il me demandait donc de récupérer notre fils à mon domicile, chose que j'accepte. J'ai fait une demande au JAF d'Evry pour avoir une notification du jugement rendu en 2005, garde à mon domicile, fixation de pension, etc. Je dois déménager au mois d'août dans le sud mais je ne serais pas encore passé au tribunal.

Ma question : si je part sans être passé au tribunal, même si son père a lui-même arrêté cette garde, je peux partir sans crainte ?

J'espère vraiment retenir votre attention, je suis dans le doute et me retrouve coincée.

Merci d'avance,

**Cordialement.
Ticia211**

Par **cocotte1003**, le **01/06/2012** à **12:40**

Bonjour, garde alternée ou non si vous déménagez et que le père veut exercer son droit de garde, il sera en droit de déposer plainte pour non présentation d'enfant et là c'est vous qui

aurait des ennuis. Le mieux pour vous avant de déménager c'est de signer un accord amiable sur les nouvelles modalités que vous souhaitez mettre en place (droit de visite, pension, frais de transport...) et vous présentez cet accord au juge au mois d'août, normalement le juge l'entérinera s'il va dans l'intérêt de l'enfant, cordialement